

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des secteurs concernés par le zonage d'assainissement collectif

Annexe 2 : Zonage d'assainissement de 2003

Annexe 3 : Extraits du PLU

Annexe 4 : Plan schématique des réseaux d'assainissement collectif

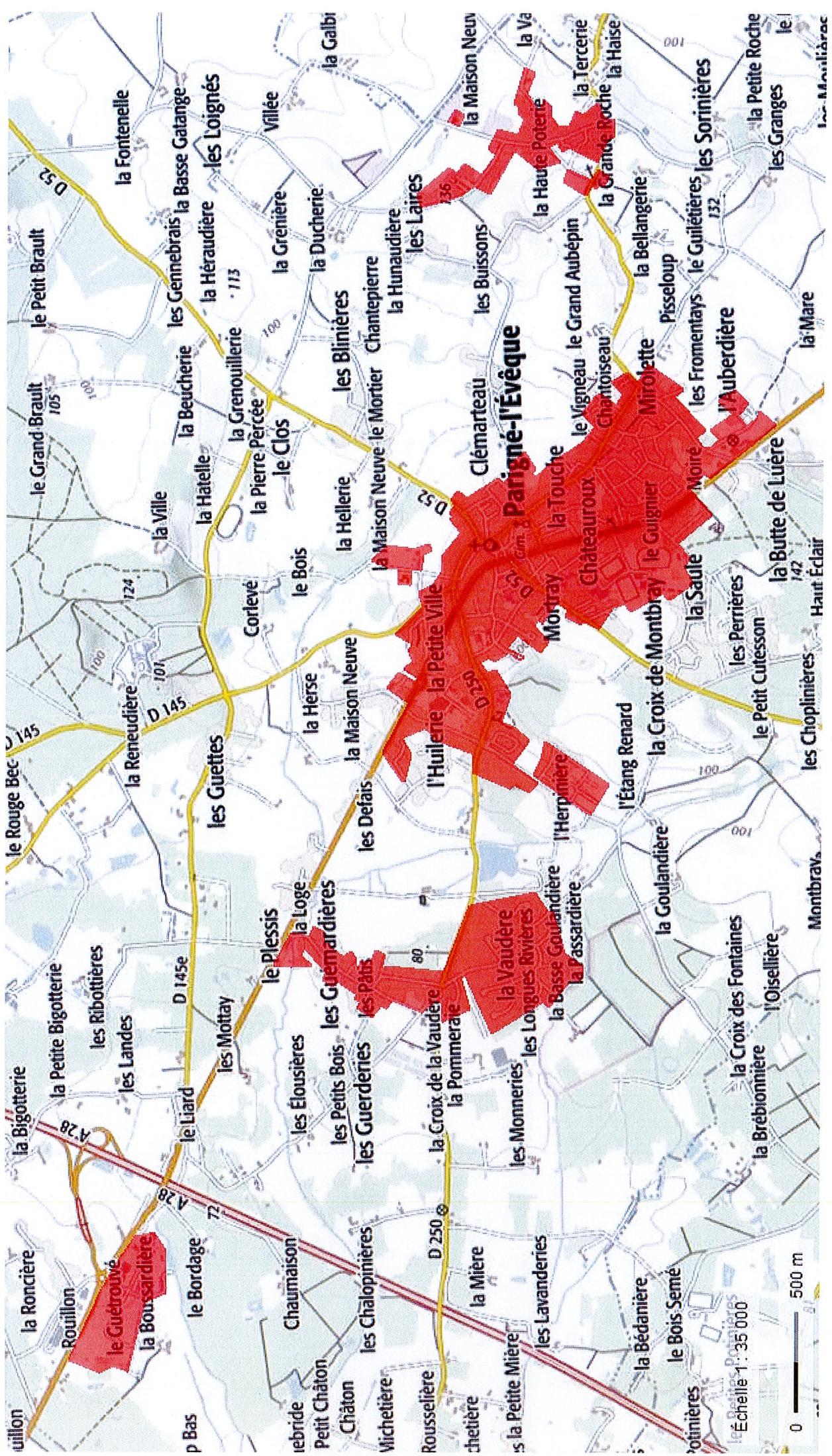
Annexe 5 : Délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2016

Annexe 6 : Plans du zonage d'assainissement

PARIGNE L'EVEQUE (SARTHE)
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 1

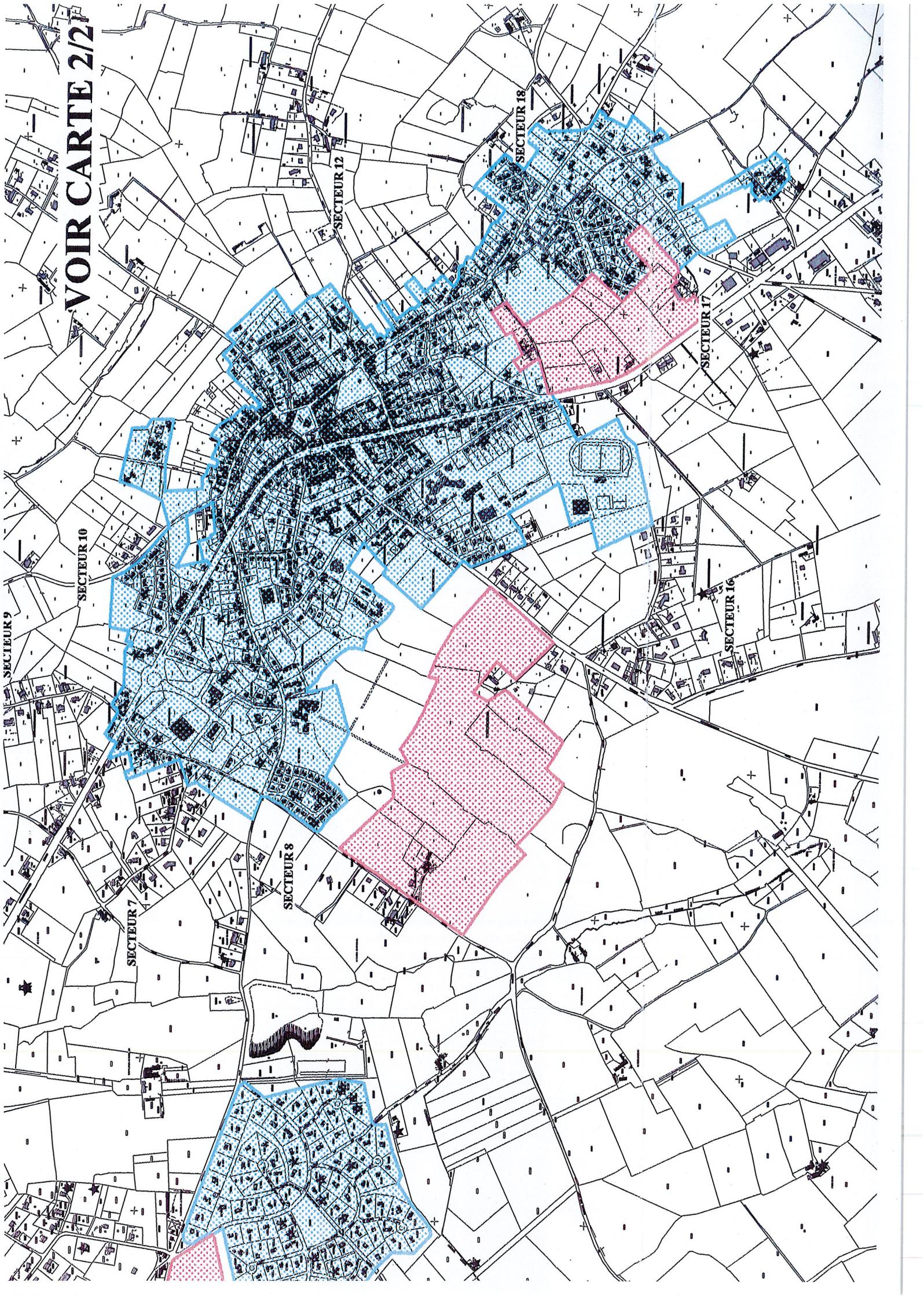
LOCALISATION DES SECTEURS CONCERNES PAR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

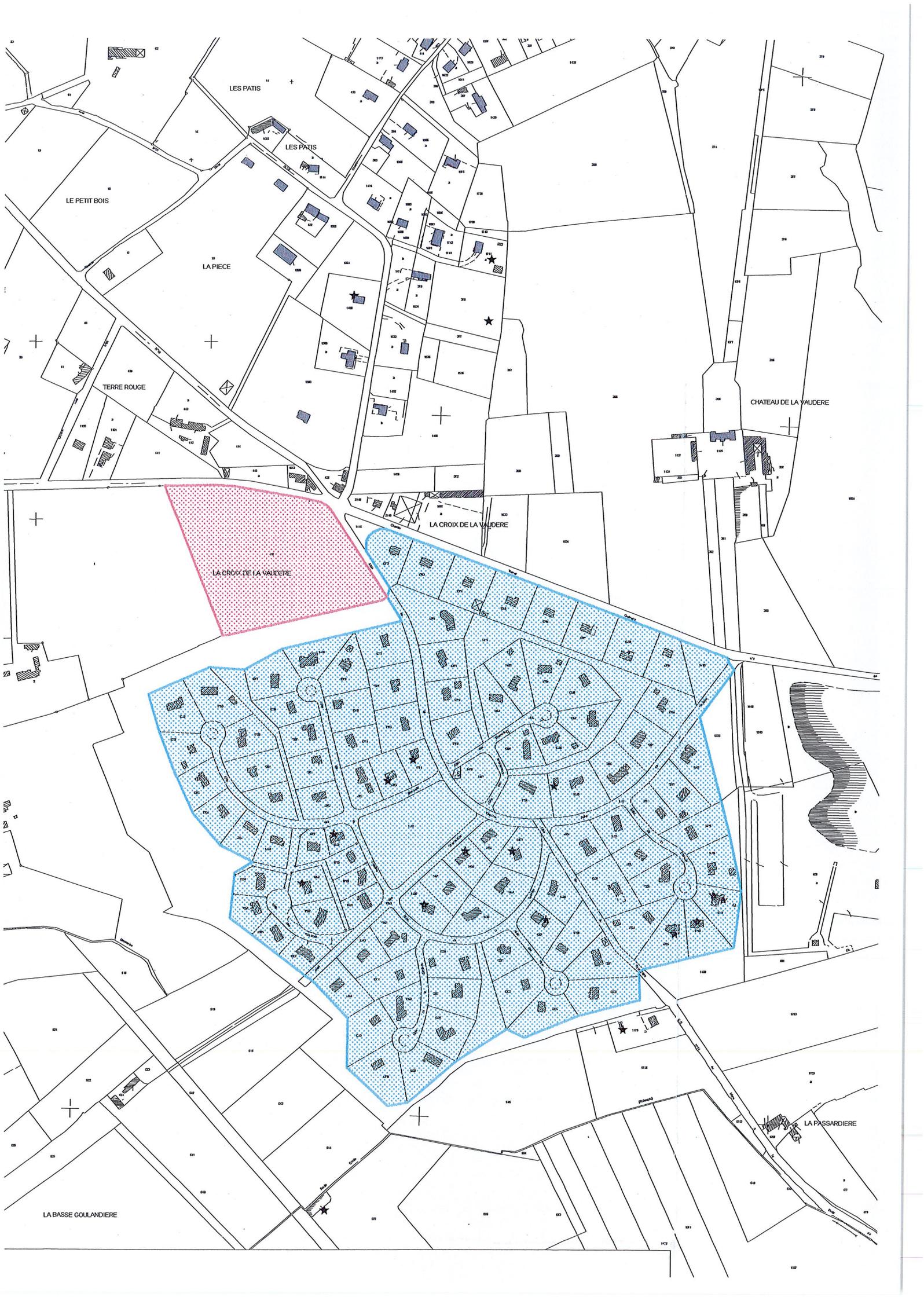


PARIGNE L'ÉVÊQUE (SARTHE)
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 2
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE 2003

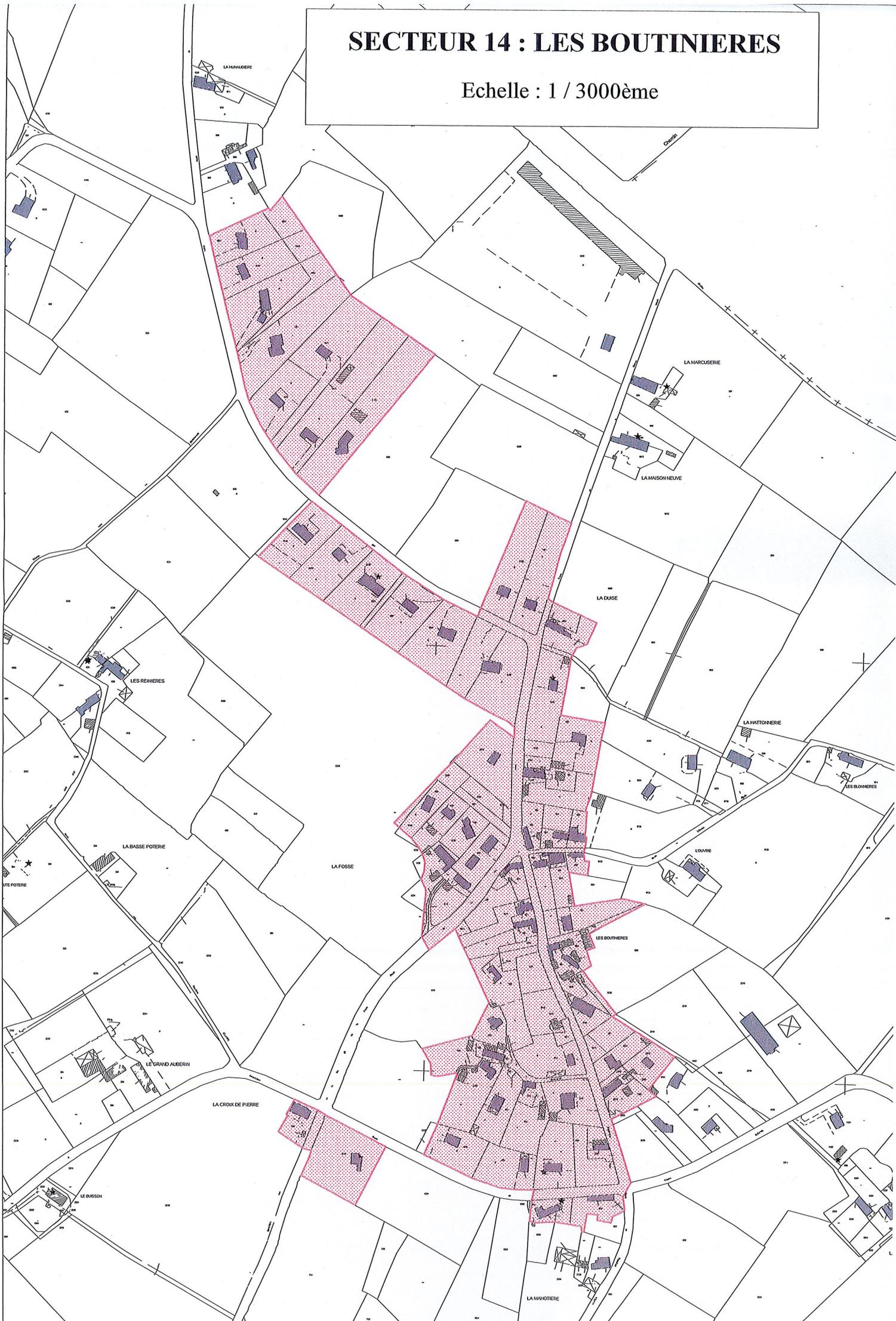
VOIR CARTE 2/2





SECTEUR 14 : LES BOUTINIÈRES

Echelle : 1 / 3000ème

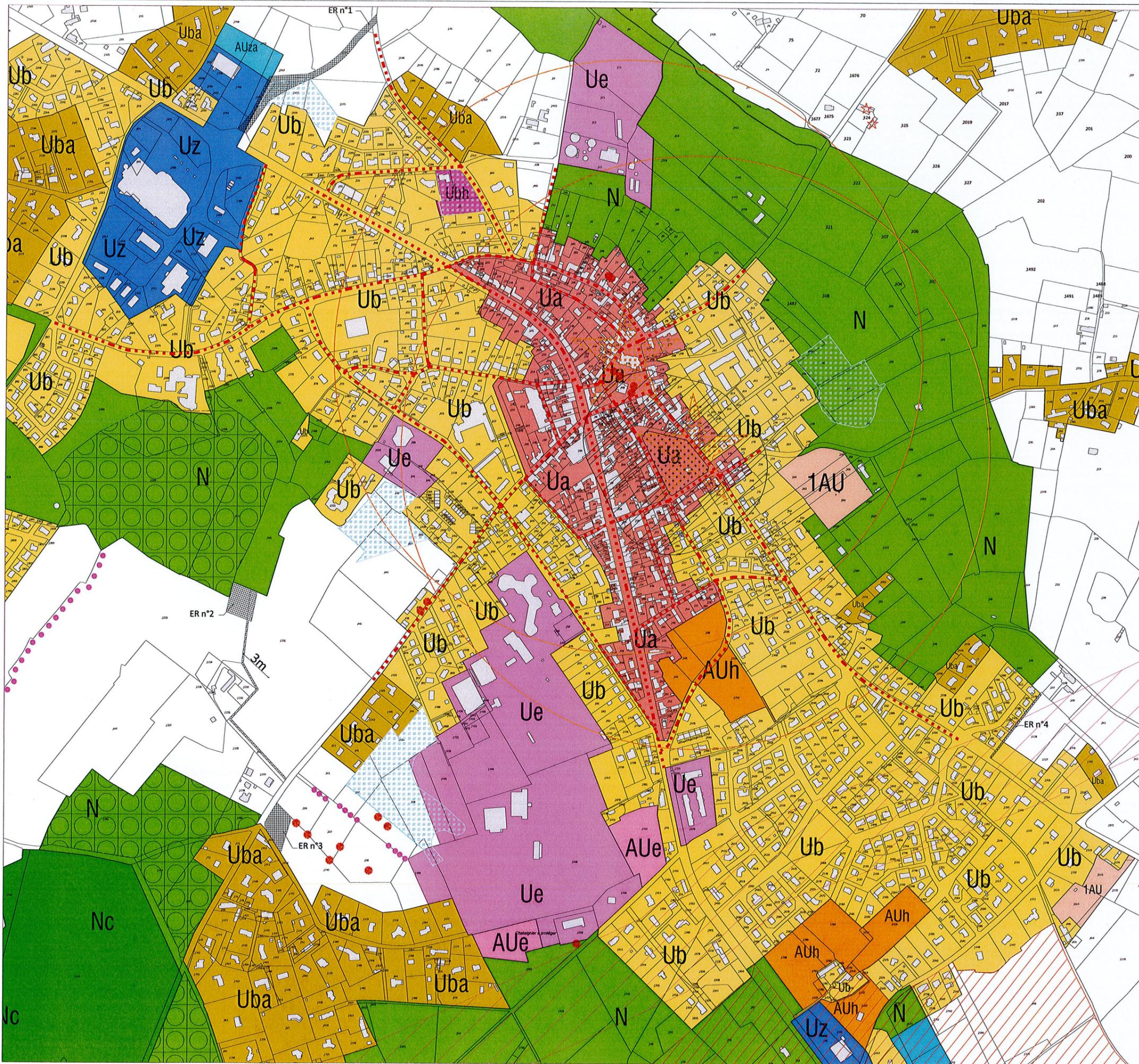


PARIGNE L'EVEQUE (SARTHE)

MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 3

EXTRAIT DU PLU



- Zonage**
- Ua Zone urbaine centrale ancienne
 - Ub Zone urbaine d'extension récente
 - Uba Zone urbaine d'extension récente en assainissement autonome
 - Ubh Zone urbaine en zone humide
 - Ue Zone d'équipements publics
 - Uz Zone urbaine d'activités économiques
 - AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics
 - AUh Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - AUz Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - AUza Zone à urbaniser à vocation d'activités commerciales ou artisanales
 - 1AU Réserve foncière
 - N Secteur naturel ou forestier à protéger en raison de qualité des sites, des milieux ou des paysages
 - Nc Secteur d'exploitation du sous-sol
 - NI Secteur d'équipements légers de loisirs et d'accueil touristique
 - A Zone agricole
 - Ae Secteur d'activité équestre
 - Ar Secteur de risque naturel de mouvement de terrain
 - Zone autoroutière
 - Emplacement réservé (ER n°)
 - Espaces boisés à protéger au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du CU.
- Autres informations**
- Haies protégées
 - Arbre remarquable à protéger
 - Siège d'exploitation agricole
 - Zone humide (étude de la société ASTER)
 - Bâtiment remarquable soumis au permis de démolir dont la transformation en habitation peut être autorisée
- Servitudes**
- I1 bis Oléoduc DONGES - MELUN - METZ
 - AC1 Servitudes de protection des monuments historiques inscrits
 - AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels
 - AC3 Servitudes concernant les réserves naturelles
 - AS1 Servitudes de protection des captages d'eaux potables et minérales - PP Immédiat
 - PP Rapprochée
 - PP Eloignée
 - INT 1 Voisinage des cimetières
 - I4 Servitudes relative à l'établissement des canalisations électriques
 - PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
 - EL7 Servitudes d'alignement

Parigné l'Évêque
Place du 11 Novembre 1918, 72 250 Parigné l'Évêque



Date: Octobre 2016
Planche :
1/7
Echelle: 1/2 000ème

Phases >
CDCEA
Arrêt de projet
Enquête Publique
Approbation

Zonage
Planche centre

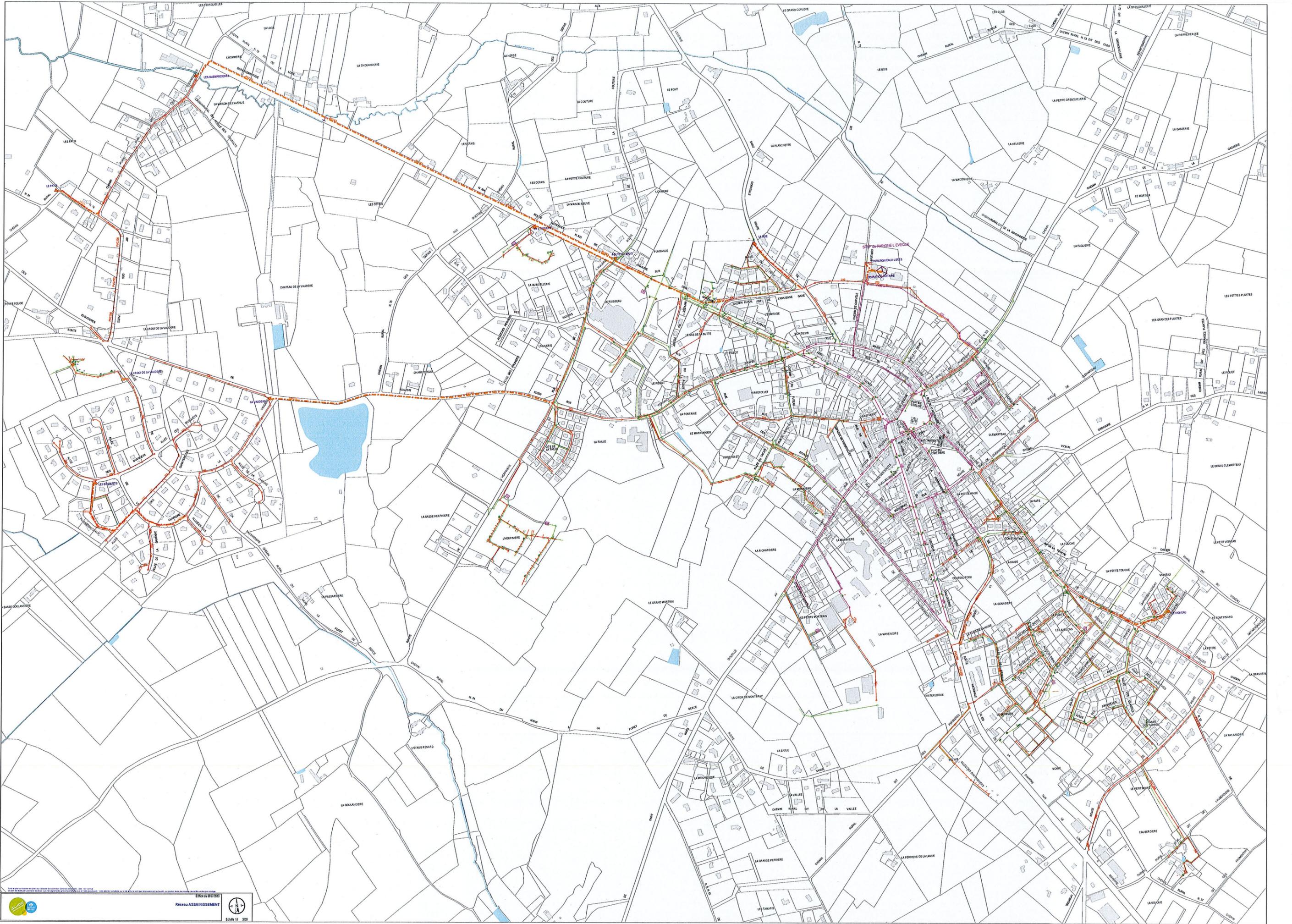
Agence Chiffre de Lait: 32 106, Place des Vallées - 72500 CHATELAIN DU LOIR
afb@afburbanisme.com Tél: 02.43.44.26.76 - Fax: 02.43.79.08.39



PARIGNE L'EVEQUE (SARTHE)
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 4

PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



PARIGNE L'ÉVÊQUE (SARTHE)
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 2.12.2016 Date d'affichage : 2.12.2016

Nombre de membres : En exercice : 27
 Présents : 26
 Votants : 27

L'an deux mil seize, le HUIT DÉCEMBRE à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy LUBIAS, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. LUBIAS, MORGANT, FERRE, JEUSSET, LEPETIT, CHARDON, NOTREAMI, TREBOUET, PAQUIER, MIRGAINE, LEROYER, CHAUVEAU, FROGER, KASTRIOTTIS, QUILLEVERE, LUTELLIER, TURBAN, MERCENT, LASSAY, CORNU, ROUANET, COLLET, LEDUC, BESSEAU, GENDEL, DESNOT

ABSENTS EXCUSÉS : M. DELAUD (pouvoir à M. LEROYER)

SECRETAIRE : M. FROGER.

===== oOo =====

ARRÊT DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération arrêtant le projet de plan d'assainissement de la commune (voir document ci-joint).

L'enquête publique sera jumelée avec celle du PLU.

Fait, délibéré, le jour, mois et an susdits.
à Parigné-l'Évêque, le 9 décembre 2016.

Le Maire,

Guy LUBIAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

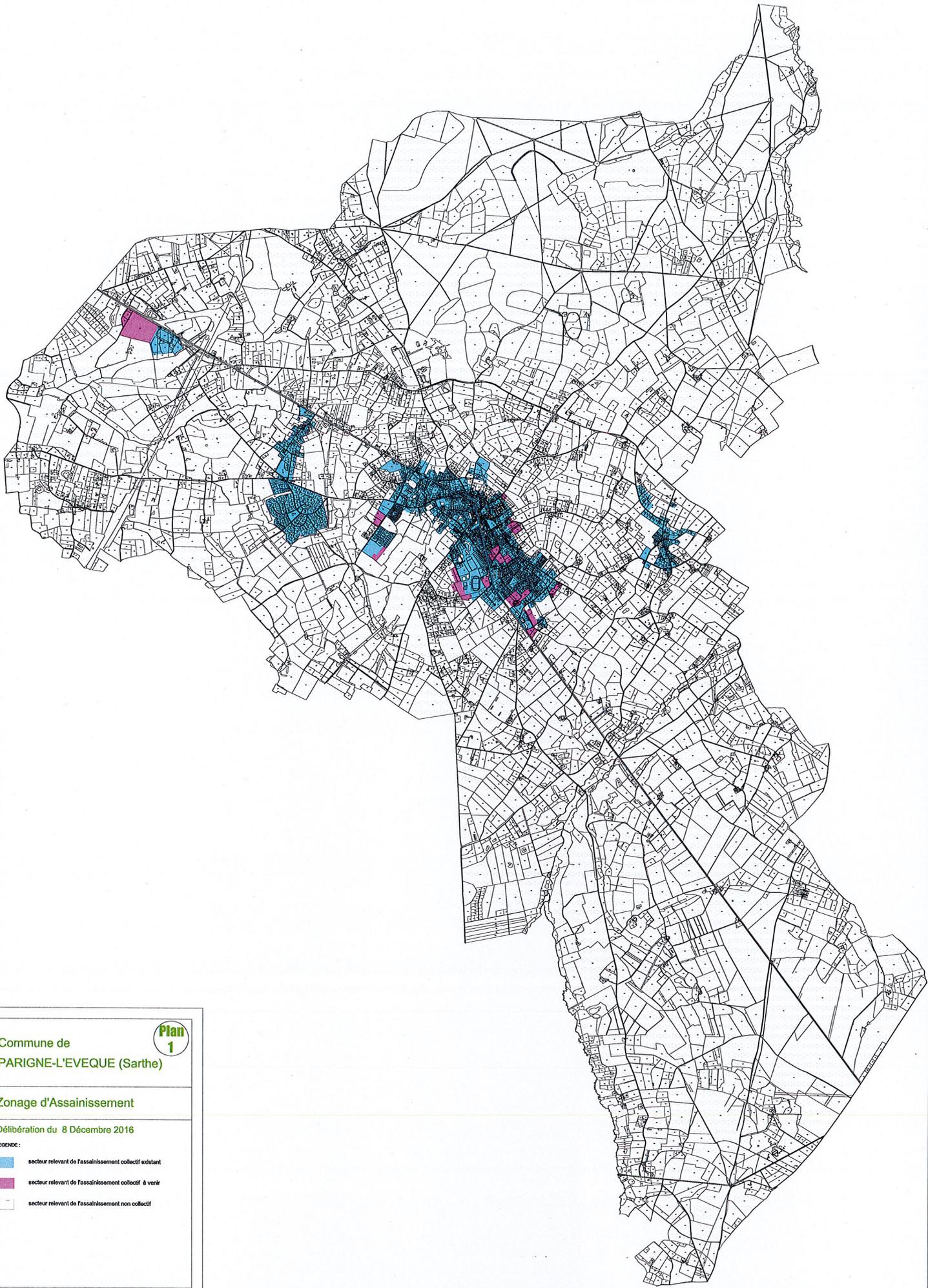
072-217202316-20161209-2016-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2016
Publication : 13/12/2016

PARIGNE L'ÉVÊQUE (SARTHE)
MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 6
PLANS DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



Commune de
PARIGNE-L'ÉVEQUE (Sarthe)

**Plan
 1**

Zonage d'Assainissement

Délibération du 8 Décembre 2016

LEGENDE :

- secteur relevant de l'assainissement collectif existant
- secteur relevant de l'assainissement collectif à venir
- secteur relevant de l'assainissement non collectif

Décembre 2016
 Echelle 1/12000
 ASTER AD 96



11 rue de la Halle aux Toiles
 BP 221 81007 ALENÇON Cedex
 Tél : 02 33 29 56 11 - Fax : 02 33 23 61 89
 e-mail : aster@alencon.wanadoo.fr

Commune de
PARIGNE-L'ÉVÊQUE (Sarthe)

**Plan
3**

Zonage d'Assainissement

Délibération du 8 Décembre 2016

LEGENDE :

-  secteur relevant de l'assainissement collectif existant
-  secteur relevant de l'assainissement collectif à venir
-  secteur relevant de l'assainissement non collectif

Décembre 2016

Echelle 1/2000

ASTER AD 96



11 rue de la Halle aux Toiles
BP 221 81007 ALENÇON Cedex
Tél 02 33 26 59 11 - Fax 02 33 62 81 69
e-mail : aster.alencon@wanadoo.fr

